



Déclaration d'Association N° 140/RDA/JO5/BAPP du 03 Juin 2003

Yaoundé, le 1er Août 2008

Monsieur le Premier Ministre

Réf : 84/REQ/MD/08

**Objet : Le voyage des membres du Gouvernement en première classe
dans les avions sur les lignes internationales**

Monsieur le Premier Ministre

La Commission Indépendante contre la discrimination et la corruption vous renouvelle ses respectueux compliments et a l'honneur d'attirer votre haute attention sur le scandale que constitue le voyage des membres du Gouvernement et assimilés en première classe sur les lignes internationales au moment où la misère enfonce une majorité de plus en plus grande de la population.

La Commission ne comprend pas que dans un pays aussi indigent et aussi stressé par le manque des infrastructures de base et la prolifération des chômeurs diplômés, l'argent public puisse ainsi être dépensé avec insouciance. Régulièrement des ambassadeurs des grandes puissances et des diplomates des plus grandes organisations internationales sont assis en classe économique dans les avions pendant que les membres du gouvernement camerounais et même des responsables à des rangs inférieurs sont installés en première classe. C'est un scandale indigne de tous les discours sur la rigueur et la bonne gestion.

La Commission indépendante contre la discrimination et la corruption dénonce le phénomène et demande que votre Excellence prenne des mesures immédiates pour y mettre fin.

Dans l'attente, la Commission assure monsieur le Premier Ministre de sa très haute considération./.

Copie : Partout



**Le Président de la Commission
Jean Claude SHANDA TONME**